



Les bienfaits de la pratique physique, y compris en présence de restrictions médicales, font l'objet de nombreuses campagnes. L'EPS vise entre autres une éducation à la santé et contribue au bien-être physique, psychologique et social par la pratique physique. Le professeur d'EPS a toute compétence pour adapter son cours, les contenus, les évaluations aux possibilités et ressources réelles de l'élève en accord avec les textes ci-dessous. Il a besoin pour ce faire de s'entourer des conseils et prescriptions des professionnels de santé que vous êtes. C'est l'objet de ce **certificat d'APTITUDE à la pratique de l'EPS**.

Références :

- Décret du 11-10-88 et à l'arrêté du 13-09-89, abrogés mais dont les termes sont repris dans le décret 2006-586 du 23-05-2006
- Projet Académique, « Une École promotrice de santé » : S'appuyer sur tous les outils, sur les compétences de chaque professionnel pour construire collectivement le parcours inclusif de chacun.
- Programmes d'EPS du collège, du Lycée Général et Technologique, du Lycée Professionnel

Je soussigné.e, Docteur en Médecine, certifie avoir étudié la situation de l'élève (nom, prénom), né.e le/...../.....

Établissement scolaire : classe :

Précisions quant à une, des :

Limitations de l'appareil locomoteur

- Type de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...)

.....
.....

- Zone anatomique : entourez et précisez si nécessaire



Limitations en termes de type d'efforts (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire, ...)

• •

Vigilance quant au dosage de l'effort en raison d'une pathologie connue et de risque de

☐ Essoufflement ☐ Hypoglycémie ☐ Trouble de la conscience ☐ Fatigue chronique / musculaire ☐ Autre :

Situez l'élève en termes d'activité(s) possible(s) avec ou sans adaptation afin d'accompagner les professeurs d'EPS et l'Infirmier(e) scolaire dans celles-ci

Compétence du Champ d'Apprentissage	Activités	Autorisées sans adaptation particulière	Autorisées avec adaptation	Proscrites en regard des inaptitudes
À préciser par l'équipe EPS ⁽¹⁾	...	À préciser par le médecin à destination de l'équipe EPS et de l'Infirmier(e) Scolaire ⁽²⁾		
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Demi-fond			
Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée	Aérobic			
Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner	Volley ball			
Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entraîner	Course en durée			
Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner	Badminton			
Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains	Escalade			

FOCUS CERTIFICAT D'APTITUDE ET EXAMEN CERTIFICATIFS EN EPS

Les élèves sont évalués au baccalauréat (GT ou Pro) sur des ensembles certificatifs de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents et de 2 activités de 2 champs d'apprentissage différents pour le CAP. Compte Tenu de ce bilan, l'ensemble certificatif le plus adapté est :



Pré-remplissez le menu et spécifier par une croix si la pratique y sera adaptée (ce qui signifie qu'une **Fiche Certificative Etablissement adaptée est envisagée par l'équipe**).

BAC GT / BAC PRO

☐
 ☐
 ☐
 ☐

CAP

☐
 ☐
 ☐

Conformément aux textes certificatifs cités, il existe toujours la possibilité en dernier recours et sous l'autorité médicale (pathologies lourdes, protocole d'activité particulières, etc.) d'évaluer les élèves sur 2 activités voire 1 activité.

En dernier lieu, si aucune solution n'est envisageable

L'élève présente donc une INAPTITUDE TOTALE d'une durée de

Date	CACHET DU MÉDECIN
------	-------------------

Recommandations à l'usage des médecins et des équipes EPS :

Ce certificat médical « d'aptitude à la pratique de l'EPS » vise un accès à une EPS de qualité à laquelle chaque élève a droit, quelle que soit sa pathologie ou son handicap.

Il doit être mobilisé comme un outil de communication et de cohérence entre l'autorité médicale et les équipes EPS dans le respect du cadre d'intervention de chacun :

- La constatation d'une inaptitude et d'incapacités fonctionnelles relèvent seules de l'autorité médicale ;
- L'adaptation par les enseignants s'appuie sur les conseils de l'autorité médicale et pourquoi pas en lien avec elle par l'intermédiaire de l'Infirmière scolaire.

Démarche pour l'équipe :

1
 Pré-compléter les informations nécessaires pour chaque élève (vous pouvez joindre à ce document la programmation des activités pour le médecin)

2
 Envisager l'adaptation au long de l'enseignement et jusqu'à l'évaluation certificative le cas échéant :

- Les programmes EPS du collège, du lycée Général et Technologique et de la voie professionnelle laissent toute latitude pour adapter l'enseignement et les modalités d'évaluation aux possibilités et ressources réelles des élèves" (définition de l'épreuve



d'évaluation, déclinaison des AFC, AFL, AFL-P moteurs, méthodologiques et sociaux et des degrés d'acquisition, forme de pratique diversifiée, activités spécifiques, etc) »
(¹)

- Cette question mérite un engagement et un regard collectif autant que la production de FCE adaptées à l'image des pratiques adaptées que nous savons exister en établissement.

3

L'équipe peut solliciter :

- Un appui, des regards : L'Infirmière Scolaire, un personnel titulaire du CAPPEI ou de 2-CASH (le cas échéant, l'Inspection peut vous rapprocher du groupe inclusion également pour échanger) ;
- Un accompagnement à la construction des FCE adaptées (au fil de l'eau par la CAHPN, ou en termes de formation au FCE) ;

